

tribune, et, de tous les dons précieux qu'il fit à son monastère, on conserve un remarquable tableau, sur bois, de l'école italienne, qui orne pour le moment la chapelle de la maison de Meaux. Le tableau représente *l'Ensevelissement du Christ* et l'on voit dans un coin, à droite, le donateur agenouillé et les mains jointes ; au-dessous sont ses armes parlantes : d'azur, aux cinq fuseaux d'argent [*nerè filer, Nectarius Nectaire*].

Cependant, s'il faut en croire les chroniques, Nectaire de Saint-Nectaire, qui était en même temps abbé de Saint-Vozy-du-Puy et prévôt de Montsalvy, se plaisait peu à Saint-Sauveur, où il ne faisait que de courtes et rares apparitions. Pour lui, habitué au monde et à une vie bruyante et fastueuse, cette résidence était trop austère et trop triste : ce paysage mélancolique n'était pas fait pour un courtisan et les sévères beautés de ces montagnes ne parlaient point au cœur de l'élégant prieur.

Jacques de Saint-Nectaire fut le dernier abbé régulier de la Chaise-Dieu. Il mourut en 1518, et, en 1516, le concordat conclu entre Léon X et François I<sup>er</sup>, par les soins d'un chancelier auvergnat, Duprat, avait aboli l'antique droit que possédaient les communautés religieuses, d'élire librement les supérieurs. Désormais, le roi nommait seul, avec l'approbation du Saint-Siège, à tous les bénéfices vacants; évêques et abbés étaient à son choix exclusif.

L'Eglise de France n'accepta pas sans protester ce pouvoir nouveau et exorbitant attribué à la royauté. Les religieux de Fleury-sur-Loire accueillirent à coups de canon leur abbé commendataire et ce ne fut qu'après avoir vu leurs réclamations partout repoussées, à la cour de France et à la cour de Rome, que les moines de la Chaise-Dieu, vaincus et voyant toute résistance impos-